



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.79
14 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 14 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil en date du 31 mars 1993, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 10 et le 12 septembre 1993, il semble que deux vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui ont été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera en annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 836.

Le 14 septembre 1993

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
non autorisés par la Force de protection des Nations Unies
(10 au 12 septembre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
				[10 septembre : aucune violation signalée]	
857	11 sept.	10 h 39	inconnue	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un Galeb volant à 7 kilomètres au nord de Bihac, dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord Faible Faible
858	12 sept.	14 h 30	14 h 30	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère Mi-8 volant à environ 3,5 kilomètres à l'ouest de Fojnica, dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud 80-90 km/h 2 000 pieds
